

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0029298

Optique Autres 13666

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3660

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEDKI Salaheddine

Date de naissance : 05/10/1996

Adresse : Hay ALC 008 Groupe Zonata 4 N° 325
AL BERNOUSSI Casa

Tél. : 06.18.72.32.24 Total des frais engagés : 740,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26/11/2022

Nom et prénom du malade : TAOUFIK Fakher

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 2022/11/26 Le : 2022/11/26

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
620 222	(caisse)	25000		<i>DR. J. B. LAMBERT Médecin de la Sécurité Sociale Grenoble 28</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>Pharmacie BADAL QODS 310 Bis Dr. Zenata 4 Hay Al Qods - Casablanca Tél: 05 22 72</p>	26/10/2021	140130

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE RECPA ANALYSES MEDICALES Dr. AMACHKI Abdelaziz	29/10/2022	B 130	150,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B H G B	Coefficient des travaux <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Fatiha TOUABI DAKHCH
MEDECINE GENERALE

405, Avenue (H) - Mansour 3
sidi Rerhoussi - CASABLANCA 05

Lot N° :
Exp :
PPV :

70,40

12 73 11 28 15

الدكتورة فتيبة توأبier الشخص
الطب العام

405، شارع (H) منصور 3
سيدي البرنوصي - الدار البيضاء 05
الهاتف : 05 22 73 11 28

Casablanca, le 26/2/2024
الدار البيضاء في

70,40

51,50

75,00

68,50

116,90

110,70

75,00 = 75,00

51,50 = 51,50

75,00 = 75,00

75,00

75,00

75,00

75,00

75,00

PPV : 51,50 Dhs

L QODS
ata 4
blanca
91

matie
10 Bis
Al Qod
Tél : 05

PPC : 75,00 DH

6 111250 430333

À consommer de préférence avant fin /
Best before :
Lot n° / Batch n°:

N° D'AMM: 736/16DMP/21/NRQ
LOT: 22120 PER: 03/2027
PPV: 48,50 DH

N° D'AMM: 736/16DMP/21/NRQ
LOT: 22120 PER: 09/2027
PPV: 48,50 DH

LOT : 07/25
EXP :
PPC.: 146,90 DH

Date : 28.02.2022

Nom / Prénom : 7 - Mounir Age : Sexe : M F **Examen des urines**

- ECBU
- ATB gramme
- Test de grossesse

Bilan hormonal

- Prolactine
- FSH
- LH
- Estradiol
- BHCG
- T3
- T4
- TSH us

Sérologie et immunologie

- VDRL
- TPHA
- Hépatite A
- Hépatite B :
 - Antigène Hbs
 - Antigène Hbe
 - Anticorps Anti Hbc
 - Anticorps Anti Hbs
 - Anticorps Anti Hbe
- Hépatite C
- ASLO

Examen des selles

- Coprologie
- Parasitologie

Divers

- PSA
- Phosphatase acide
- Vitamine D2 Vitamine D3
- CPK
- Troponines
- BNP
- Pro BNP

Groupage sanguin

- Groupe
- Rhésus
- RAI
- Phénotype Rhésus
- Coombs Indirect
- Coombs Direct

Hématologie/infectiologie

- NFS
- Plaquettes
- Electrophorèse de l'hémoglobine
- Réticulocytes
- VS
- CRP
- Procalcitonine

Bilan d'hémostase

- TP
- INR
- TCK
- Fibrinogène
- D-Dimères

Bilan lipidique

- Cholestérol total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL
- Triglycérides

Bilan glycémique

- Glycémie à jeun
- Hyperglycémie provoquée
- Hémoglobine glyquée

Bilan martial

- Fer sérique
- CTF
- Ferritin
- Transferrine

Ionogramme sanguin

- Na+
- K+
- Cl-
- Calcium
- Réserve Alcaline
- Phosphore
- Magnésium
- Magnésium érythrocytaire
- Protéines
- Acide urique

Ionogramme urinaire

- Diurèse
- Na+
- K+
- Cl-
- Calcium
- Phosphore
- Urée

Fonction rénale

- Urée
- Créatinine
- Clairance de la créatinine
- Protéinurie des 24h

Fonction hépatique et pancréatique

- ASAT
- ALAT
- Phosphatase alcaline
- Gamma GT
- Bilirubine libre et conjuguée
- 5' Nucléotidase
- Amylase
- Lipase
- Electrophorèse des protéines

Autres :

LABORATOIRE C3A
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI Abdelaaziz

INPE :
193064640

FACTURE N° 6887/22

CASABLANCA le
Nom et prénom
Référence
Médecin prescripteur

29/10/2022
MME TAOURI FATIMA
22F969
Docteur TOUABI DAKHCH FATIHA

Acte de biologie demandé	Cotation (B)
GLYCEMIE A JEUN	30
Hb GLYCOSYLEE. HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE HBA1C	100
Total du (B)	B 130
Prise de sang (PC)	0,00 DH
Montant en DH	150,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: CENT CINQUANTE DIRHAMS

LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI Abdelaziz

HORMONOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - BACTERIOLOGIE - BIOCHIMIE
VIROLOGIE - HEMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE - SPERMOLOGIE

Prélèvement du : 29/10/2022 à 09:36

Résultats édités le: 31/10/2022



Prescripteur: Docteur TOUABI DAKHCH FATIHA

MME TAOURI FATIMA

Dossier N° 22F969

Page: 1/1

BIOCHIMIE SANGUINE
(Sur Automate WIENER LAB® CM 250)

GLYCEMIE A JEUN.....: 0,99 g/l
(Technique : Colorimétrie enzymatique) 5,50 mmol/l

- 0.70 à 1.10 g/L : Taux normal
- Entre 1.10 et 1.26 g/L : Diminution de la tolérance au glucose
- > 1.26 g/L : Sujet diabétique

HEMOGLOBINE GLYQUEE- HBA1C -
(Technique HPLC sur Automate TOSOH-GX)

HBA1C : 6,2 %

Profil du patient

Sujet non diabétique
Diabète de type 2 traité par antidiabétiques oraux
Diabète de type 2 traité par l'insuline
Patients avec insuffisance rénale chronique
Patients avec antécédents cardio-vasculaires
Diabète de type 1
Femme diabétique enceinte ou envisageant de l'être

HBA1C cible

4 à 6 %
Inf à 6,5 %
Inf à 7 %
Inf à 7,5 %
Inf à 8 %
Inf à 7 %
Inf à 6,5 %

Demande validée biologiquement par: Dr AbdelAziz AMACHKI

LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI

Total de pages: 1